

EDITORIAL

Depuis l'engagement de l'élaboration du SAGE au mois de décembre 2012, un important travail de compilation et d'analyse des données du bassin Hers-Mort – Girou a été réalisé. Il s'est accompagné d'une réelle concertation avec les acteurs du terrain, afin que le diagnostic de la situation des cours d'eau s'appuie également sur le vécu des habitants et des usagers. L'état des lieux qui a été validé en Commission Locale de l'Eau (CLE) le 14 février 2014 constitue une base de travail essentielle pour la rédaction prochaine des orientations du SAGE.

Le SAGE est un document de planification pour l'eau et les milieux aquatiques du bassin. Il constitue un cadre d'actions pour les acteurs publics. La démarche engagée sur nos cours d'eau intervient au moment où le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne est en révision. Parallèlement, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Grande Agglomération Toulousaine et du Lauragais sont repris pour être mis en conformité avec la loi dite "Grenelle II".

A priori, ce contexte évolutif ne va pas faciliter le travail de la CLE pour la définition des mesures. Mais à l'heure où l'ensemble des acteurs publics s'implique dans des réflexions sur l'aménagement du territoire et des cours d'eau, il nous appartient de créer des synergies entre la CLE et les autres espaces de débats, afin que le SAGE réponde le plus efficacement possible aux enjeux actuels et futurs de notre bassin versant.

Gilbert HEBRARD



Vice-président du
Conseil Général de la Haute-Garonne
Président de la Commission Locale de l'Eau du
SAGE Hers-Mort – Girou

Sommaire

- LA CONCERTATION AUTOUR DU SAGE
- LE DEROULEMENT DE LA PROCEDURE
- EVOLUTION DE LA COMPOSITION DE LA CLE
- LES PRINCIPAUX POINTS DE LA STRATEGIE DU SAGE
- LE SYNDICAT DU BASSIN HERS-GIROU, STRUCTURE PORTEUSE DU SAGE



De décembre 2012 à juin 2014, 18 mois de concertation autour du SAGE

L'animation est assurée par le Syndicat du Bassin Hers-Girou, assisté par le bureau d'études CEREG Massif Central. Les réunions mobilisent les membres de la Commission Locale de l'Eau. La concertation associe également de nombreux acteurs locaux : élus des collectivités territoriales, usagers, riverains.

Le déroulement de la procédure

CLE 10 décembre 2012 : lancement de la procédure d'élaboration

Janvier – Février 2013 : 5 groupes thématiques qualité de l'eau, inondations, qualité des milieux, ruissellement et pollutions diffuses, quantité d'eau à l'étiage

Avril 2013 : 4 commissions géographiques Hers amont, Hers aval, Girou, Marcaissonne-Saune-Seillonne-Sausse

CLE 12 juin 2013 : validation de l'état initial

Novembre – Décembre 2013 : 3 réunions sur le diagnostic

CLE 14 février 2014 : validation de l'état des lieux

Mai – Juin 2014 : 8 ateliers techniques : retenues collinaires, ruissellement urbain, milieux aquatiques et zones humides, inondations, érosion des sols et pollutions diffuses, quantité d'eau à l'étiage, pollutions domestiques, gouvernance

Automne 2014 : rédaction des orientations du SAGE

2015 : Validation du projet de SAGE par la CLE et enquête publique

Evolution de la composition de la Commission Locale de l'Eau

La représentation des élus locaux au sein de la CLE est nominative. Les élections municipales de mars 2014 ont entraîné plusieurs changements au sein du collège des collectivités.

Collège des collectivités

Conseils Généraux de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn

Conseils Régionaux de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées

Communes de l'Aude : Marquein, Montferrand, Sainte-Camelle

Communes de la Haute-Garonne : St-Orens-de-Gameville, Gargas, Toutens, Lanta, Toulouse, Launaguet, St-Alban, Gardouch, Belbèze-de-Lauragais, Renneville

Communes du Tarn : Belcastel, Lacroisille, Cambon-les-Lavaur

Communautés : Cap-Lauragais, Cœur-Lauragais, Coteaux du Girou, Castelnaudary-Lauragais-Audois, Grand-Toulouse, SICOVAL

Institution des Eaux de la Montagne Noire, Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne, Syndicat Intercommunal de la Haute Vallée du Girou, Syndicat du Bassin Hers-Girou

Collège des usagers

Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne, Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse, Eau-Secours 31, Fédération de Pêche de la Haute-Garonne, Nature-Midi-Pyrénées, Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne, Syndicat de la Propriété Rurale de la Haute-Garonne, Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique Midi-Pyrénées, UNICEM Midi-Pyrénées, Société BRL, Pays Tolosan, GIP InterSCoT, Club de Voile de Castelnaudary, Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne

Collège de l'Etat

Préfet de Bassin Adour-Garonne

Préfets de l'Aude, de la Haute-Garonne, du Tarn

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Voies Navigables de France

Agence de l'Eau Adour-Garonne

Les principaux points de la stratégie

La stratégie identifie les enjeux du bassin et les objectifs de restauration à atteindre. Elle sert de base de travail pour la rédaction des orientations du SAGE.

Améliorer les performances des stations d'épuration et l'autoépuration des cours d'eau

La plupart des communes ont aujourd'hui des stations d'épuration aux normes. Leur impact sur la qualité des eaux reste néanmoins fort compte tenu de la faiblesse des débits, notamment en été. Des améliorations sont à rechercher par des traitements plus poussés sur certaines stations, mais aussi dans la renaturation des cours d'eau pour améliorer leur pouvoir autoépurateur.

Prévenir les inondations

Les plaines inondables des principaux cours d'eau du bassin (Hers-Mort, Girou, Marcaissonne, Saune, Seillonne, Sausse) sont fortement urbanisées et aménagées sur leur partie aval. Les parties amont à dominante rurale jouent un rôle de zone d'expansion qu'il faut préserver pour protéger l'agglomération toulousaine. Les zones inondables non aménagées qui subsistent au cœur du tissu urbain sont également à prendre en compte pour absorber des eaux de crue afin de mieux protéger les secteurs habités.



Crue du Girou le 25 janvier 2014

Limiter le ruissellement pluvial

L'urbanisation des coteaux sur l'agglomération toulousaine a pour conséquence d'augmenter les crues sur les petits affluents. Ces cours d'eau à la pente très forte provoquent alors des érosions et des submersions localisées à leur arrivée dans la plaine des cours d'eau principaux. Cela conduit à repenser la politique d'aménagement urbain : rétention des eaux, gestion des fossés, réseaux pluviaux.

Lutter contre l'érosion et les pollutions diffuses

Les grandes cultures pratiquées dans le Lauragais favorisent le lessivage des sols, qui entraîne la terre et les résidus d'engrais et de pesticides vers les cours d'eau. Ce problème concerne les milieux aquatiques mais aussi les parcelles agricoles où des pertes de rendement sont observées dans les zones les plus érodées. Le SAGE doit relancer les actions qui avaient été initiées avec le Plan d'Action Territorial entre 2008 et 2012 : amélioration de la couverture des sols en interculture, plantation de haies, bandes enherbées.

Optimiser la gestion des ressources disponibles

Le bassin Hers-Mort – Girou ne connaît que des précipitations assez faibles (700 mm / an) et ne dispose pas de grands aquifères mobilisables. De nombreux plans d'eau ont été aménagés pour sécuriser l'irrigation. La plupart ne sont pas équipés de systèmes de restitution du débit réservé. La mise en place de ces équipements devrait améliorer sensiblement le fonctionnement hydrologique du bassin.



La retenue de la Thésauque restitue un débit réservé de 9 l/s

Restaurer les milieux aquatiques et les zones humides

La plupart des cours d'eau du bassin ont été rectifiés et recalibrés pour faciliter l'écoulement des crues et le ressuyage des sols. Ils présentent aujourd'hui des milieux appauvris. La renaturation des rivières doit permettre de retrouver une plus grande biodiversité. Elle doit aussi contribuer à renforcer l'attrait des bords de cours d'eau, qui font partie du cadre de vie. Ces aménagements doivent intégrer autant que possible la restauration de zones humides présentes dans les vallées et reliées aux cours d'eau.



Carpes dans l'Hers

Le Syndicat du Bassin Hers-Girou

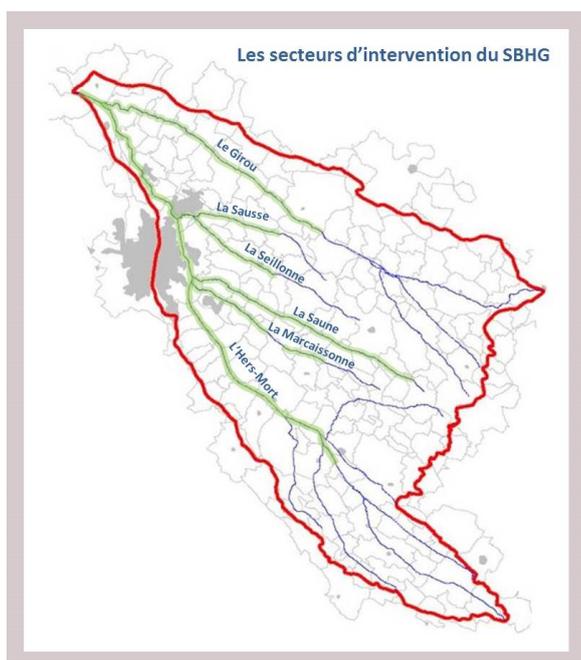
Créé pour aménager l'Hers après les inondations de 1971, l'histoire du syndicat du Bassin Hers-Girou illustre l'évolution des préoccupations et des méthodes d'intervention sur les cours d'eau.

Durant les années 70 et 80, la priorité était donnée à l'évacuation des crues. La volonté de limiter les débordements de l'Hers-Mort correspondait aux débuts de l'urbanisation dans les vallées de l'est toulousain. Le recalibrage du lit permet d'absorber une crue trentennale.

L'activité s'est ensuite orientée vers l'entretien de la végétation du lit et des berges, dans le but de limiter les érosions et d'améliorer l'état écologique de la rivière.

Tout en maintenant son implication dans la protection contre les risques d'inondation au moyen d'études et d'aménagements des sites les plus vulnérables, le syndicat a développé des actions nouvelles pour renaturer les rivières : la restauration des fonds et la diversification des habitats aquatiques ont pour but de renforcer le potentiel biologique et piscicole du cours d'eau ainsi que son pouvoir autoépurateur.

Parallèlement à ces évolutions techniques, le syndicat a étendu son aire d'intervention géographique. Outre l'Hers-Mort, il intervient également sur les principaux affluents en Haute-Garonne : Marcaissonne, Saune, Seillonne, Sausse, Girou.



En partenariat avec les acteurs du Tarn (Syndicat de la Haute Vallée du Girou) et de l'Aude (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières), il développe une stratégie d'aménagement et de gestion intégrée à l'échelle du bassin versant. Les actions font également appel à des partenariats techniques et financiers avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région Midi-Pyrénées et le Conseil Général de la Haute-Garonne.



Animation auprès des scolaires



Hers-Mort restauré à Labège

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers-Mort, devenu le Syndicat du Bassin Hers-Girou, comprend désormais 31 communes, une communauté d'agglomération (SICOVAL), trois communautés de communes (Cœur Lauragais, Cap Lauragais, Coteaux du Girou) et un syndicat d'aménagement hydraulique (SIAH de la Saune).

C'est dans cette logique d'approche à l'échelle du bassin versant que le SBHG a été désigné par la CLE pour être la structure porteuse de l'élaboration et de l'animation du SAGE Hers-Mort – Girou.

Réalisation :

Syndicat du Bassin Hers-Girou
45, rue Paule Raymondis
31200 TOULOUSE

Contact :

Sylvain MACÉ, Animateur du SAGE Hers-Mort – Girou
05 34 36 53 60 sylvain.mace.hers@orange.fr
Site internet : www.hersgirou.fr



Réalisé avec le soutien de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de la Région Midi-Pyrénées

